

Image not found or type unknown



Accuse de delit de fuite: convocation tribunal

■

Par **jm3831**, le **25/12/2008** à **17:26**

Bonjour, rnrnJe suis accusé de delit de fuite "de ne pas m'êter arrêté" et convoqué tribunal correctionnel. lors d'un accrochage circulation y'a de ça 2 ans, je me suis arrêté sur le bas coté et j'ai parlé à un homme au pare choc abimé, j'ai contesté l'avoir touché , il a pris mon n° de plaque. je ne comprends pas pourquoi je susi convoqué ? peut on m'aider à y voir claire ? je panique . merci apr avence des infos que vous pourrez me donner

Par **Tisuisse**, le **25/12/2008** à **23:57**

Bonjour,rnrnSi vous dîtes que vous n'aviez pas abimer son pare-choc, pourquoi vous être arrêté ? Qu'est-ce qui, à l'époque, vous a empêché de remplir un constat amiable ? Avez-vous des témoins en votre faveur ? En a-t-il ?